

## ENVIE DE VOUS IMPLIQUER DANS LA VIE LOCALE ET D'AMÉLIORER LE CADRE DE VIE SAINT-CLAUSIEN ? DÉPOSEZ UN PROJET DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF !

### Le budget participatif, c'est quoi ?

Il s'agit d'une partie du budget communal (20.000 euros pour cette première édition à Saint-Nicolas) qui est mis à la disposition des citoyens et des associations locales pour la réalisation de projets.

L'objectif est de développer la participation des citoyens et leur implication dans les enjeux locaux, tout en améliorant le cadre de vie communal.

Les projets proposés sont ensuite départagés par une commission composée elle aussi de citoyens, qui, sur base de leurs candidatures, ont été désignés membres effectifs et suppléants de cette commission par le Conseil communal. Les membres de la commission seront épaulés par les services communaux. Les projets sélectionnés sont ensuite mis en œuvre par la commune.

### Qui peut déposer un projet ?

Les associations (ASBL ou de fait) saint-clausiennes et des groupes de citoyens (constitués pour porter le projet) domiciliés sur la commune peuvent proposer un projet. Il n'est pas possible de présenter seul un projet.

Ce projet, qui visera l'amélioration du cadre de vie ou de la vie quotidienne sur l'entité, devra entre autres :

- apporter une plus-value au territoire communal (dans son ensemble, dans un de ses quartiers, sur un site particulier etc.);
- être visible et accessible à toutes et tous, toucher le plus grand nombre de citoyens possible et ne générer aucune plus-value à titre privé;
- être suffisamment précis pour pouvoir être estimé et ne pas être une simple suggestion ou idée;
- être réalisable dans un délai de maximum un an;
- relever des compétences communales et être cohérent et compatible avec les réalisations et projets en cours sur le territoire de la Commune.

Le règlement relatif au budget participatif, disponible sur internet (voir ci-dessous) ou sur simple demande auprès de la commune, règle ces questions dans le détail.

### Concrètement, ça se passe comment ?

L'appel à projets se trouve dans cette édition du bulletin communal. Toutes les modalités pour valablement introduire un projet s'y trouvent.

Afin de permettre aux personnes intéressées de réfléchir à leur projet et de mûrir celui-ci, les projets seront à déposer, par voie électronique ou papier, du 1er février au 31 mars 2022 inclus. Il faudra utiliser le formulaire prévu à cet effet, disponible en ligne (voir ci-dessous) ou auprès des services communaux.

La commission de sélection examinera ensuite les projets qui auront été déclarés recevables par les services communaux. Elle fera ensuite ses choix.

Les auteurs de projets, sélectionnés ou non, seront informés du suivi et les lauréats seront associés à la mise en œuvre de leur projet.

### J'ai des questions, j'ai besoin d'aide.... comment faire ?

Tout ça vous semble un peu complexe ? Pas de souci ! Les services communaux, et notamment le Plan de cohésion sociale, sont là pour vous accompagner dans les démarches.

Des séances d'informations sont ainsi prévues en janvier (A VERIFIER) :

- le 11 janvier 2022, à 18h, à la salle culturelle de Saint-Nicolas ("Fonds des rues")
- le 19 janvier 2022, à 18h, à la salle culturelle de Tilleur;
- le 25 janvier 2022, à 18h, à la salle culturelle de Montegnée.

**Pour plus d'informations sur le budget participatif et pour retrouver les différents documents utiles (règlement, appel à projets, formulaire de candidature etc.), une seule adresse :**  
<https://www.saint-nicolas.be/vie-communale/vie-pratique/budget-participatif>



ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-NICOLAS  
DIRECTION GENERALE - PARTICIPATION CITOYENNE  
Rue de l'Hôtel Communal, 63 4420 SAINT-NICOLAS  
04/252.98.90 [participation@saint-nicolas.be](mailto:participation@saint-nicolas.be)

## BUDGET PARTICIPATIF - 1<sup>ère</sup> EDITION APPEL A PROJETS

Vous souhaitez vous investir dans la vie communale et avez des idées pour améliorer votre cadre de vie ? Déposez un projet dans le cadre du budget participatif ! 20.000 € sont prévus !

### Un budget participatif ?

Un budget participatif, c'est un outil qui permet aux habitants et associations locales d'être impliqués dans l'utilisation d'une partie du budget communal.

Les groupes de citoyens et associations locales rentrent des projets destinés à l'amélioration du cadre de vie communal.

### Un projet ?

Les associations (ASBL ou de fait) saint-clausiennes et des groupes de citoyens (constitués pour porter le projet) domiciliés sur la commune peuvent proposer un projet. Il n'est pas possible de présenter seul un projet.

Ce projet, qui visera l'amélioration du cadre de vie ou de la vie quotidienne sur l'entité, devra entre autres :

- apporter une plus-value au territoire communal (dans son ensemble, dans un de ses quartiers, sur un site particulier etc.);
- être visible et accessible à toutes et tous, toucher le plus grand nombre de citoyens possible et ne générer aucune plus-value à titre privé;
- être suffisamment précis pour pouvoir être estimé et ne pas être une simple suggestion ou idée;
- être réalisable dans un délai de maximum un an;
- relever des compétences communales et être cohérent et compatible avec les réalisations et projets en cours sur le territoire de la Commune.

### Comment déposer son projet ?

Il vous faut envoyer le formulaire de candidature dûment complété du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2022, - soit par courriel ([participation@saint-nicolas.be](mailto:participation@saint-nicolas.be))  
- soit par courriel postal (Commune de Saint-Nicolas, Budget participatif C/O DGA, Rue de l'Hôtel Communal, 63 4420 Saint-Nicolas).

Ce formulaire est disponible sur notre site internet ou sur simple demande auprès de l'administration.

### Plus d'informations ?

- Des séances d'information sont prévues en janvier 2022.  
- [www.saint-nicolas.be](http://www.saint-nicolas.be) - [participation@saint-nicolas.be](mailto:participation@saint-nicolas.be) - 04/252.98.90

Fait à SAINT-NICOLAS, le 26 novembre 2021

Par le Collège,

Pierre LEFEBVRE  
Directeur général

Valérie MAES  
Bourgmestre